



Union  
Syndicale  
de la  
Production  
Audiovisuelle



## COMMUNIQUÉ de PRESSE des ORGANISATIONS du CINÉMA et de l'AUDIOVISUEL

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

**AnimFrance, l'API, le SPI, l'UPC, l'USPA, le DIRE, la FNEF, le SDI et la FICAM remercient les députés des Commissions des Finances et des Affaires Culturelles d'avoir déposé des amendements sur le PLFR3 sur les crédits d'impôt cinéma, édition-distribution et audiovisuel, au-delà des clivages partisans. Ils souhaitent que ces mesures puissent être adoptées en séance publique afin de contribuer dès à présent à la relance des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel**

Les organisations de producteurs cinéma et audiovisuel (AnimFrance - API - SPI - UPC - USPA), de distributeurs (DIRE - FNEF - SDI) et la FICAM remercient les députés des commissions des Finances et des Affaires Culturelles d'avoir déposé des amendements sur le PLFR3, au-delà des clivages partisans, visant à améliorer les crédits d'impôt cinéma, édition et audiovisuel durant une période limitée.

- Ces crédits d'impôt-production s'inscrivent dans la politique du gouvernement visant à relocaliser le tournage des films et des œuvres audiovisuelles sur le territoire national, tout en soutenant les industries techniques et l'emploi des techniciens en France. Ils ont été reconnus comme efficaces par le rapport général des finances qui leur attribue la note de 2 sur 3.

Leur adoption permettra aux producteurs de compenser les surcoûts liés aux mesures sanitaires (notamment l'allongement des temps de tournage) et la baisse attendue des financements des éditeurs de services et partenaires internationaux de la production française.

A défaut d'un tel soutien temporaire et exceptionnel, la production cinématographique et audiovisuelle française risque d'être gravement dégradée qualitativement et quantitativement, ce qui impacterait corrélativement l'emploi dans un secteur déjà particulièrement touché par la crise sanitaire.

- Le risque financier pris par les éditeurs-distributeurs à la réouverture des salles de cinéma est décuplé en raison des contraintes sanitaires (moins de séances, moins de sièges) et des incertitudes sur retour des spectateurs au cinéma.

Le crédit d'impôt-édition en faveur des éditeurs-distributeurs de cinéma, pour les dépenses d'édition et de communication dans des médias localisés en France permettra d'améliorer l'équation économique des éditeurs-distributeurs sans distinction de genres cinématographiques et de tailles d'entreprises. Une offre diversifiée de films, s'adressant à tous les publics, est nécessaire à la reprise, dans l'intérêt de l'ensemble de la filière et de ses emplois.

**L'ensemble de nos organisations souhaite donc que ces mesures puissent être adoptées en séance publique afin de pouvoir contribuer dès à présent à la relance des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.**

### Contacts :

Hortense de Labriffe (API- Association des Producteurs Indépendants) tel 06 80 20 52 25  
Stéphane Lebars (Anim-France- USPA-Union Syndicale des Producteurs Audiovisuels) tel 06 60 23 53 96  
Olivier Zegna-Rata (SPI- Syndicat des Producteurs Indépendants) tel 06 46 11 12 69  
Valérie Lépine (UPC- Union des Producteurs de Cinéma) tel 06 62 58 96 95  
Hugues Quattrone (DIRE- Distributeurs Indépendants Réunis) tel 06 88 26 51 22  
Hélène Herschel (FNEF- Fédération Nationale des Editeurs de Films) tel 01 56 90 33 00  
Emmanuelle Dory (SDI- Syndicat des Distributeurs Indépendants)  
Jean-Yves Mirsky (FICAM- Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel, du Multimedia) tel 06 17 01 14 03